

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2014

PRESENTS : MM DE CARLI – MARINI – LOT – BARCELLA – FERRARI – BUTTAY – LEPEZEL – DESSARD – EL MASSI – GIOVANARDI – KARRA – DUBOIS – BOUDINE – FEITE – DA COSTA - MMES KHACEF – BRIGIDI-GODEY – DOWKIW-ZAIDANE – CHARPENTIER – BERNARDI – CRESTANI – OUALI – HENROT – DI PELINO – BESSICH

EXCUSES : MMES BERNARD – PARMENTIER – LECLERC - GIANNINI

ABSENTS : /

POUVOIRS : Mme BERNARD à M. BARCELLA – Mme PARMENTIER à M. KARRA – Mme LECLERC à Mme BESSICH – Mme GIANNINI à Mme CRESTANI

SECRETAIRE : P. SABATINI

Ordre du jour :

- 1) Comptes de gestion 2013 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – ZAC DU VIVIER II – TERRES DE MERCY
- 2) Comptes Administratifs 2013 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – ZAC DU VIVIER II – TERRES DE MERCY
- 3) Décision modificative N° 1 : COMMUNE
- 4) Décision modificative N° 2 : COMMUNE
- 5) Décision modificative N° 3 : COMMUNE
- 6) Décision modificative N° 1 : SERVICE DES EAUX
- 7) Autorisation donnée au Maire de signer une convention de mise à disposition de moyens avec la ville de Longlaville
- 8) Autorisation donnée au Maire de signer une convention de mise à disposition de moyens avec la ville de Réhon
- 9) Autorisation donnée au Maire de signer une convention de mise à disposition de moyens avec la ville d'Haucourt
- 10) Autorisation donnée au Maire de signer une convention de mise à disposition de moyens avec la ville de Saulnes
- 11) Modification du tableau des effectifs
- 12) Personnel de la Régie de Quartier

- 13) Autorisation donnée au Maire de signer une convention tripartite avec l'Association l'Art Grange et la commune de Longlaville
- 14) Subvention exceptionnelle
- 15) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable
- 16) Subventions 2014
- 17) Subventions CUCS 2014
- 18) Nomination de Madame Fatma OUALI au titre de membre de la commission développement culturel et cohésion sociale
- 19) Autorisation donnée au Maire de signer les conventions relatives au dispositif COMEDEC
- 20) Constitution de la commission d'accessibilité
- 21) Reversement de 1.000 € du REAAP au CCAS
- 22) Vente de terrain à Monsieur El Ouardi SEGOUAT
- 23) Désaffectation de la parcelle cadastrée AB 502 et déclassement de la parcelle cadastrée AB 502 dans le domaine privé de la commune
- 24) Demande de subvention auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle – Dotation communale d'investissement – Aménagement urbain diverses rues et parking Iris
- 25) Demande de subvention auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle - Dotation communale d'investissement - Travaux de façade Hôtel de ville et poste
- 26) Demande de subvention auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle – Dotation communale d'investissement – Travaux de façade et toiture médiathèque
- 27) Restauration intérieure de l'église romane

SUR PROPOSITION DU MAIRE ET APRES ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

- 28) Convention indemnisation coupe d'arbres
- 29) Convention « Promotion et entretien du Parc F. BRIGIDI »

1) COMPTES DE GESTION 2013 : COMMUNE – SERVICES DES EAUX – ZAC DU VIVIER II – TERRES DE MERCY

Monsieur Patrice MARINI est désigné par le Conseil comme devant assurer la présidence des questions relatives aux débats et votes des comptes de gestion : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – ZAC DU VIVIER II - TERRES DE MERCY.

Monsieur Patrice MARINI propose au Conseil Municipal d'adopter après discussion les Comptes de gestion 2013.

COMMUNE

I / INVESTISSEMENT

DEPENSES	3 092 648.03
RECETTES	4 721 036.38
Déficit reporté 2012	- 652 481.62

Excédent 2013	975 906.73

II / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	8 461 612.55
RECETTES	9 107 075.43
Excédent reporté 2012	182 359.57

Excédent 2013	827 822.45

Service des Eaux

I / INVESTISSEMENT

DEPENSES	264 066.62
RECETTES	65 247.19
Excédent reporté 2012	53 550.45

Déficit 2013	- 145 268.98

II / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 575 555.21
RECETTES	1 275 185.09
Déficit reporté 2012	- 113 992.64

Déficit 2013	- 414 362.76

ZAC II

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	7 954 504.52
RECETTES	8 072 675.54
EXCEDENT 2012	3 825 335.70

EXCEDENT 2013	3 943 506.72

INVESTISSEMENT

DEPENSES	7 944 397.14
RECETTES	7 920 785.76

DEFICIT 2012	-3 977 281.79

DEFICIT 2013	-4 000 893.17

TERRES DE MERCY

I / INVESTISSEMENT

DEPENSES	0.00
RECETTES	0.00

II / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	0.00
RECETTES	0.00

Il invite le conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Adopte le compte de gestion 2013 de la COMMUNE par 24 voix pour – 5 non participation au vote (M. GIOVANARDI – Mme BERNARDI – M. DUBOIS – M. KARRA – Mme PARMENTIER (pouvoir à M. KARRA).

Adopte le compte de gestion 2013 du SERVICE DES EAUX par 24 voix pour – 5 non participation au vote (M. GIOVANARDI – Mme BERNARDI – M. DUBOIS – M. KARRA – Mme PARMENTIER (pouvoir à M. KARRA).

Adopte le compte de gestion 2013 de la ZAC DU VIVIER II par 24 voix pour – 5 non participation au vote (M. GIOVANARDI – Mme BERNARDI – M. DUBOIS – M. KARRA – Mme PARMENTIER (pouvoir à M. KARRA).

Adopte le compte de gestion 2013 des TERRES DE MERCY par 24 voix pour – 5 non participation au vote (M. GIOVANARDI – Mme BERNARDI – M. DUBOIS – M. KARRA – Mme PARMENTIER (pouvoir à M. KARRA).

2) COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – ZAC DU VIVIER II – TERRES DE MERCY

Monsieur Patrice MARINI est désigné par le Conseil comme devant assurer la présidence des questions relatives aux débats et votes des comptes administratifs : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – ZAC DU VIVIER II - TERRES DE MERCY.

Monsieur Patrice MARINI propose au Conseil Municipal d'adopter après discussion les Comptes Administratifs 2013.

COMMUNE

I / INVESTISSEMENT

DEPENSES	3 092 648.03
RECETTES	4 721 036.38
Déficit reporté 2012	- 652 481.62

Excédent 2013	975 906.73

II / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	8 461 612.55
RECETTES	9 107 075.43
Excédent reporté 2012	182 359.57

Excédent 2013	827 822.45

Affectation proposée en réserves 586 208.45 €

Service des Eaux

I / INVESTISSEMENT

DEPENSES	264 066.62
RECETTES	65 247.19
Excédent reporté 2012	53 550.45

Déficit 2013	- 145 268.98

II / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 575 555.21
----------	--------------

RECETTES	1 275 185.09
Déficit reporté 2012	- 113 992.64

Déficit 2013	- 414 362.76

ZAC II

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	7 954 504.52
RECETTES	8 072 675.54
EXCEDENT 2012	3 825 335.70

EXCEDENT 2013	3 943 506.72

INVESTISSEMENT

DEPENSES	7 944 397.14
RECETTES	7 920 785.76
DEFICIT 2012	-3 977 281.79

DEFICIT 2013	-4 000 893.17

TERRES DE MERCY

I / INVESTISSEMENT

DEPENSES	0.00
RECETTES	0.00

II / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	0.00
RECETTES	0.00

Il invite le conseil à délibérer.

Monsieur le Maire quitte la salle conformément à la loi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Adopte le compte administratif 2013 de la COMMUNE par 23 voix pour – 5 non participation au vote (M. GIOVANARDI – Mme BERNARDI – M. DUBOIS – M. KARRA – Mme PARMENTIER (pouvoir à M. KARRA).

Adopte le compte administratif 2013 du SERVICE DES EAUX par 23 voix pour – 5 non participation au vote (M. GIOVANARDI – Mme BERNARDI – M. DUBOIS – M. KARRA – Mme PARMENTIER (pouvoir à M. KARRA).

Adopte le compte administratif 2013 de la ZAC DU VIVIER II par 23 voix pour – 5 non participation au vote (M. GIOVANARDI – Mme BERNARDI – M. DUBOIS – M. KARRA – Mme PARMENTIER (pouvoir à M. KARRA).

Adopte le compte administratif 2013 des TERRES DE MERCY par 23 voix pour – 5 non participation au vote (M. GIOVANARDI – Mme BERNARDI – M. DUBOIS – M. KARRA – Mme PARMENTIER (pouvoir à M. KARRA).

Décide d'affecter en réserve pour la Commune 586 208.45 €, solde en résultat reporté de 241 614.00 €.

3) DECISION MODIFICATIVE N°1 : COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4, L.2313-1 et suivants, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2013, considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédit et d'intégrer les résultats et les restes à payer constatés au Compte Administratif 2013 telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune.

Après avis de la Commission des Finances en date du 27 mai 2014,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Adopte la décision modificative N°1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

+ 285 320.00

Chapitre 011 + 155 600.00

Article	60612	électricité	20 000.00
Article	60613	chauffage	20 000.00
Article	6068	autres fournitures	20 000.00

Article	60632	petit équipement	10 000.00
Article	61551	ent véhicule	10 000.00
Article	616	assurances	8 500.00
Article	6241	transport de biens	10 000.00
Article	6247	transports collectifs	57 000.00
Article	6355	taxes-impôts/véhicules	100.00

Chapitre 012 ↘ + 100 000.00

Article	64136	indemn. licenciement	10 000.00
Article	6453	cotis caisse retraite	50 000.00
Article	6458	cotis.autres organisme	40 000.00

Chapitre 65 ↘ + 26 000.00

Article	657362	subv CCAS	26 000.00
---------	--------	-----------	-----------

Chapitre 66 ↘ + 3 000.00

Article	6618	intérêts autres dettes	3 000.00
---------	------	------------------------	----------

Chapitre 67 ↘ + 720.00

Article	6711	intérêts moratoires	720.00
---------	------	---------------------	--------

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES + 285 320.00

Chapitre 70 ↘ - 0.000

Article	70312	redevance funéraire	15 000.00
Article	70321	Droit loc voie publique	- 15 000.00

Chapitre 73 ↘ 19 868.00

Article	73111	taxes foncières	26 881.00
Article	73112	cot val ajoutée ent	- 8 365.00
Article	73114	lfer (imposition ent de réseau)	1 352.00

Chapitre 74 ↘ + 23 838.00

Article	7411	dotation forfaitaire	23 559.00
---------	------	----------------------	-----------

Article	74121	dotation solidarité rurale	24 745.00
Article	74127	dotation natio péréquation	- 10 990.00
Article	74833	compensation CET	- 5 597.00
Article	74834	compensation exo taxe fonc	- 7 347.00
Article	74835	compensation exo taxe habi	- 532.00

Article 002 excédent 241 614.00

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

+ 1 424 512.04

	<u>RAP 2013</u>	<u>Propositions nouvelles</u>	<u>Vote</u>
Article	20412 subv région	372 594.00	372 594.00
Article	2121 plantations 31 208.40		31 208.40
Article	21318 autres bât 11 245.75		11 245.75
Article	2132 immeubl rapport 10 018.16		10 018.16
Article	2182 mat transport	60 000.00	60 000.00
Article	2183 mat info 42 566.08		42 566.08
Article	2184 mobilier 27 327.07		27 327.07
Article	2188 autres mat 61 445.25		61 445.25
Article	2315 travaux 808 107.33		808 107.33
	-----	-----	-----
	991 918.04	432 594.00	1 424 512.04

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

+ 1 424 512.04

Article	1641	emprunt	- 137 603.14
Article	1068	réserves	586 208.45
Article	001	solde exécution	975 906.73
		section INV reporté	

Cette délibération a été approuvée par 24 voix pour - 5 non participation au vote (M. GIOVANARDI – Mme BERNARDI – M. DUBOIS – M. KARRA – Mme PARMENTIER (pouvoir à M. KARRA).

4) DECISION MODIFICATIVE N°2 : COMMUNE

Après avis de la Commission des Finances en date du 27 mai 2014,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Adopte la décision modificative N°2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES**820 495.29**

Article	2111/041	Terrains	18 549.00
Article	2112/041	Terrains de voirie	18 784.00
Article	21312	Bâtiments scolaires	623 984.23
Article	21318	Autres Bâtiments	159 178.06

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES**820 495.29**

Article	1328/041	Autres	37 333.00
Article	2315	Immobilisations en cours	783 162.29

Cette délibération a été approuvée par 24 voix pour - 5 non participation au vote (M. GIOVANARDI – Mme BERNARDI – M. DUBOIS – M. KARRA – Mme PARMENTIER (pouvoir à M. KARRA).

5) DECISION MODIFICATIVE N° 3 : COMMUNE

Après avis de la Commission des Finances en date du 27 mai 2014,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Adopte la décision modificative N°3 telle que figurant dans le tableau ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES**0.00**

Article	2031	Frais d'études	5 000.00
Article	2182	Matériel roulant	54 840.00
Article	2183	Matériel Informatique	27 540.00
Article	2184	Mobilier	15 370.00
Article	2188	Autres immos	66 350.00
Article	21312	Bâtiments scolaires	47 700.00
Article	21318	Autres Bâtiments	26 500.00

243 300.00

Article 2315 Immos en cours - **243 300.00**

Cette délibération a été approuvée par 24 voix pour - 5 non participation au vote (M. GIOVANARDI – Mme BERNARDI – M. DUBOIS – M. KARRA – Mme PARMENTIER (pouvoir à M. KARRA).

6) DECISION MODIFICATIVE N°1 : SERVICE DES EAUX

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

+ 414 362.76

Chapitre 011

Article 61558 autres biens immob. 21 300.00

Chapitre 012

Article 6411 salaires - 15 000.00

Article 6453 cotisations caisse retraite - 6 300.00

Article 002 (déficit fonctionnement) 414 362.76

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES

+ 414 362.76

Article 70111 vente d'eau 399 362.76

Article 704 travaux 15 000.00

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

+ 287 268.98

Article 2315 travaux 132 000.00

Article 21561 matériel 10 000.00

déficit 145 268.98

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

+ 287 268.98

Article 1641 emprunt 287 268.98

Cette délibération a été approuvée par 24 voix pour - 5 non participation au vote (M. GIOVANARDI – Mme BERNARDI – M. DUBOIS – M. KARRA – Mme PARMENTIER (pouvoir à M. KARRA).

7) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITON DE MOYENS AVEC LA VILLE DE LONGLAVILLE

Le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer avec la commune de LONGLAVILLE, la convention annexée précisant les conditions de mise à disposition de la balayeuse municipale sur l'année 2014.

La présente délibération annule et remplace celle prise au conseil municipal du 20 décembre 2013.

Il invite le Conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise son Maire à signer avec la commune de LONGLAVILLE, la convention annexée à la présente.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

8) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS AVEC LA VILLE DE REHON

Le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer avec la commune de REHON, la convention annexée précisant les conditions de mise à disposition de la balayeuse municipale sur l'année 2014.

Il invite le Conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise son Maire à signer avec la commune de REHON, la convention annexée à la présente.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

9) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS AVEC LA VILLE D'HAUCOURT

Le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer avec la commune de HAUCOURT, la convention annexée précisant les conditions de mise à disposition de la balayeuse municipale sur l'année 2014.

Il invite le Conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise son Maire à signer avec la commune de HAUCOURT, la convention annexée à la présente.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

10)AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS AVEC LA VILLE DE SAULNES

Le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer avec la commune de SAULNES, la convention annexée précisant les conditions de mise à disposition de la balayeuse municipale sur l'année 2014.

Il invite le Conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise son Maire à signer avec la commune de SAULNES, la convention annexée à la présente.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

11)MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire présente, après avis de la Commission des Finances et de l'Administration en date du 27 mai 2014 le tableau des effectifs qui s'établit comme suit :

Grade ou emplois	C at	Emploi s créés	dont TNC	Emplois pourvus	dont TNC	Emplois vacants	dont TNC
DGS 10 à 20 000 hts	A	1		1		0	
Attaché principal	A	1		0		1	
Attaché	A	3		2		1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3		3		0	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1		1		0	
Rédacteur	B	2		2		0	
Adjoint administratif pal 1 ^{ère} cl	C	0		0		0	
Adjoint administratif pal 2 ^{ème} cl	C	1		1		0	
Adjoint administratif 1 ^{ère} cl	C	5		5		0	
Adjoint administratif 2 ^{ème} cl	C	12		11		1	

FILIERE ADMINISTRATIVE		29		26		3	
ATSEM principal 1 ^{ère} cl	C	3		3		0	
ATSEM principal 2 ^{ème} cl	C	2		2		0	
FILIERE SOCIALE		5		5		0	
Opérateur des APS	C	2		2		0	
FILIERE SPORTIVE		2		2		0	
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} cl	C	4		4		0	
FILIERE CULTURELLE		4		4		0	
Animateur principal 2 ^{ème} cl	B	1		0		1	
Animateur	B	3		3		0	
Adjoint animation 1 ^{ère} cl	C	1		0		1	
Adjoint animation 2 ^{ème} cl	C	5		4		1	
FILIERE ANIMATION		10		7		3	
Technicien principal 1 ^{ère} cl	B	1		1		0	
Technicien	B	3		3		0	
Agent de maîtrise principal	C	4		4		0	
Agent de maîtrise	C	4		4		0	
Adjoint technique pal 1 ^{ère} cl	C	3		3		0	
Adjoint technique pal 2 ^{ème} cl	C	6	1 23h30	5	1 23H30	1	
Adjoint technique 1 ^{ère} cl	C	5	1 1à 29h30	3	1 1à 29h30	2	
Adjoint technique 2 ^{ème} cl	C	55 Dont 1 CDI	16 1à 12h 3à 20h	53 Dont 1 CDI	16 1à 12h 3à 20h	2	

			1à 22h 1à 23h 1à 23h30 1à 24h30 1à 25h 2à 26h 3à 28h 1à 29h 1à 31h		1à 22h 1à 23h 1à 23h30 1à 24h30 1à 25h 2à 26h 3à 28h 1à 29h 1à 31h		
FILIERE TECHNIQUE		80	18	79	18	2	
Gardien de police	C	2		0		2	
FILIERE POLICE		2		0		2	
CHEF DE CABINET		1		1		0	
TOTAL GENERAL		133	18	123	18	10	

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTTE la proposition de Monsieur le Maire.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

12) PERSONNEL DE LA REGIE DE QUARTIER

Vu l'avis de la commission des finances et de l'administration en date du 27/05/2014,

La collectivité souhaite avoir recours aux salariés de la régie de quartier afin de procéder au remplacement partiel du personnel communal indisponible (maladie, congés etc...) notamment dans les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux.

Les démarches administratives sont effectuées en partenariat avec l'AIPH, Association Intermédiaire du Pays Haut, de Cosnes et Romain, structure d'insertion mettant en œuvre des contrats aidés afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

L'heure est facturée 18€, ce montant est susceptible de révision une fois par an.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de ce dispositif.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents utiles à la mise en œuvre de ce dispositif.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

13)AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ASSOCIATION L'ART GRANGE ET LA COMMUNE DE LONGLAVILLE

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat, annexée à la présente, avec l'Association l'Art Grange et la ville de Longlaville, afin de permettre une programmation commune en direction des enfants scolarisés dans les 2 communes pour l'année 2014.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association l'Art Grange et la ville de Longlaville pour l'année 2014.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

14)SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser la subvention exceptionnelle suivante :

➤ Association « Espace Loisirs » (Voyage du CME à Paris)	1.200,00 €
---	------------

Il invite le conseil à délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Autorise le versement de la subvention proposée.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

15)RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivité Territoriales, il a été dressé le rapport annuel de l'exercice 2013 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable de la Régie Municipale des Eaux.

Il sera également mis à disposition du public qui en sera informé par voie d'affiche.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'attention de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable comportant le fonctionnement du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers relatifs au service.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

16) SUBVENTIONS 2014

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du budget primitif 2014, le Conseil Municipal vote en annexe l'état de répartition des crédits de subventions.

Il demande au Conseil de délibérer sur l'attribution des subventions du budget primitif 2014.

Le Conseil,

Considérant les diverses demandes de subventions, décide d'allouer pour 2014 les subventions suivantes :

Autorise le maire à signer une convention avec les associations percevant plus de 23.000,00 €.

Vie associative

ACCA	120,00 €
COS	49 200,00 €
CHADELINES	1 300,00 €
COMITE DES FETES PLATEAU	4 637,00 €
COMITE DES FETES VAL	8 300,00 €
COMITE DE JUMELAGE	4 000,00 €
CFDT	1 070,00 €
CFDT RETRAITES	250,00 €

Déjà versée par délibération
en date du 20/12/13 la somme
de 24.600 €

CGT	2 150,00 €
CGT RETRAITES	290,00 €
FJEP	8 330,00 €
FNACA	647,00 €
GROUPEMENT DU PERSONNEL	22 638,00 €
NATURE DU PAYS HAUT	103,00 €
PIEDMONTAISE	753,00 €
SOUVENIR Français	158,00 €
ASSOC DEFENSE DES VOYAGEURS	370,00 €
MEDAILLES MILITAIRES	50,00 €
ISS	5 000,00 €
SCENE D'ESPRIT	2 000,00 €
COMITE PALESTINE	100,00 €
PROTECTION CIVILE	100,00 €
INSTITUR DOUDOU	80,00 €
TOTAL:	111 646.00 €

Vie sportive

AMIS DU SKI SAN SIMONE	165,00 €
CES A.FRANCE section sport	550,00 €
CLUB PHAR	500,00 €
CYCLO PARIS LONGWY	85,00 €

PETANQUE ST MARTINOISE	843,00 €	
AIKI BUDO	1 350,00 €	Déjà versée par délibération en date du 20/12/13 la somme de 600 €
*USLM BOXE RESPUNCH	3 300,00 €	Déjà versée par délibération en date du 20/12/13 la somme de 1 650 €
*USLM HAND	13 120,00 €	Déjà versée par délibération en date du 20/12/13 la somme de 6.500 €
*USLM FOOT	12 000,00 €	Déjà versée par délibération en date du 20/12/13 la somme de 6.000 €
*USLM JUDO	3 570,00 €	Déjà versée par délibération en date du 20/12/13 la somme de 1 785 €
*USLM KARATE	4 700,00 €	Déjà versée par délibération en date du 20/12/13 la somme de 2 350 €
*USLM TENNIS	9 000,00 €	Déjà versée par délibération en date du 20/12/13 la somme de 4 500 €
*USLM VETERANS	300,00 €	
SQUASH	1 460,00 €	Déjà versée par délibération en date du 20/12/13 la somme de 730 €
FIGHT CLUB	500,00 €	Déjà versée par délibération en date du 20/12/13 la somme de 500 €
UCBL	2 493,00 €	
MEDAILLE JEUNESSE ET SPORTS	80,00 €	
TOTAL:	54 016,00 €	

* Le versement de la subvention aux clubs sportifs de la ville sera lié à la signature d'une convention qui intégrera les documents que l'Association aura à transmettre,

mais également son engagement sur une charte de bonne conduite : 50 % de la subvention allouée sera versée sous ses conditions.

Vie sociale

APF	350,00 €
ADDOT	80,00 €
ALAGH (MAS)	80,00 €
ALISES	3 000.00 €
AEIM	83,00 €
AMICALE ANCIENS AHBL	83,00 €
CHIFAA	83.00 €
ARPA (personnes âgées)	9 770,00 €
CAF –Blanche Haye	5 000.00 €
CLCV	500,00 €
CROIX BLEUE	80,00 €
CROIX ROUGE	200,00 €
DONNEURS DE SANG	260,00 €
FAIENCEPSY	100,00 €
FNATH	200,00 €
FEMMES SOLIDAIRES	260,00 €
HEMOPHILES	82,00 €
HOTEL DIEU ACCOMPAGNEMENT	265,00 €
OPDAM Epicerie sociale	57 600,00 €

Déjà versée par délibération
en date du 20/12/13 la somme
de 28.800 €

OPDAM Colonies	3 000,00 €
OPDAM PSAL	13 000,00 €
PAS A PAS	120,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	2 500,00 €
SECOURS POPULAIRE	4 500,00 €
TRANS BOULOT	1 000,00 €
TOTAL:	102 196,00 €

Déjà versée par délibération en date du 20/12/13 la somme de 6.500 €

Vie scolaire

FSE COLLEGE A. LEBRUN	577,00 €
TOTAL:	577,00 €

Vie Culturelle

RADIO ARIA	500,00 €
CLERO (+ Jardins Médiévaux)	3 000,00 €
DES LIVRES ET VOUS	300,00 €
MINES GODBRANGE	300,00 €
AVF LONGWY	60,00 €
AMIS DE L'ORGUE	1 750,00 €
CINE CLUB	970,00 €
ECOLE MUSIQUE DE LORRAINE	1 146,00 €
HARMONIE MUNICIPALE	13 000,00 €

Déjà versée par délibération

J'AIME LE CINEMA	4 645,50 €
KALEIDOPHONE	300,00 €
LIGUE DROITS DE L'HOMME	120,00 €
PHILATHELIE	876,00 €
BIBLIO SONORE	170,00 €
AMIS EGLISE ROMANE	2 100,00 €
TRANS'ARTS (ouverture de crédit)	1 500,00 €
Cercle généalogique	80,00 €
CŒUR DE CANAILLES	100,00 €
TOTAL:	30 917.50 €

en date du 03/02/14
la somme de 4.000 €

Cohésion **sociale**

REGIE DE QUARTIER	123 000,00 €
AUJOURD'HUI DEMAIN	32 000,00 €
AVICENNE	10 500,00 €
COMITE DE QUARTIER	2 000,00 €
ESPACE LOISIRS	125 000,00 €

Déjà versée par délibération
en date du 20/12/13 la somme
de 61 500 €

Déjà versée par délibération
en date du 20/12/13 la somme
de 16 000 €

Déjà versée par délibération
en date du 20/12/13 la somme
de 60.000 €

PORTES Z'OUVERTES	3 500,00 €
TOTAL:	296 000,00 €

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2014.

Autorise le Maire à signer une convention avec les associations dont le total des subventions perçues (nature et numéraire) est supérieur à 23.000 €.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des exprimés.

Madame BRIGIDI-GODEY ne participe pas au vote de la subvention : REGIE DE QUARTIER.

Monsieur BARCELLA ne participe pas au vote de la subvention : PORTES Z'OUVERTES.

Madame OUALI ne participe pas au vote de la subvention : AVICENNE.

Madame HENROT ne participe pas au vote de la subvention : AUJOURD'HUI DEMAIN.

Monsieur FEITE ne participe pas au vote de la subvention : LES AMIS DU SKI DE SAN SIMONE.

Monsieur BOUDINE ne participe pas au vote de la subvention : COMITE DE QUARTIER.

17) SUBVENTIONS CUCS 2014

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'engagement de la ville dans la procédure du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui consiste à mener des projets et actions en direction de toutes les populations du quartier du Val St Martin, quartier prioritaire dans le cadre de la restructuration urbaine diligentée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Après avoir entendu le rapporteur de la commission Développement culturel et Cohésion Sociale,

Le Conseil faisant sienne les propositions de la commission, accepte de participer au cofinancement des projets suivants et vote les subventions aux associations pour les opérations suivantes :

Association Espace Loisirs

Projet « Lutter contre le désœuvrement des jeunes dans la Commune »	11 000 €
Projet « Hip-Hop : Initiation aux Arts Vivants »	3 000 €

Projet « Parcours Opéra »	1 000 €
Projet « Décrochage scolaire FIPD »	4 000 €

Association Porte Z' Ouvertes

Projet « Centre d'Eveil et de la petite enfance »	13 500 €
Projet « Opération VVV 2014»	3 700 €
Projet « FIPD : Lutte contre la banalisation du délit et de la détention »	1 500 €
Projet « Prévention Routière »	1 500 €
Projet « Culture : Rythme et Musique »	1 000 €
Projet « Association et Quartier : Rétrospective »	1 000 €

Association Avicenne

Projet « Maison de la DiverCité »	5 000 €
Projet « Café des Ages 2014 »	2 500 €
Projet « dispositif CLAS	3 500 €
Projet « VVV 2014 »	2 660 €
Projet « L'atelier des Arts et des Ecritures »	2 000 €
Projet « Au fil des mots et du temps »	1 000 €

Association Comité de Quartier :

Projet « Animation Citoyenne, Culturelle et Solidaire »	3 500 €
---	---------

Association Régie de Quartier :

Projet « Les habitants du Val »	2 000 €
---------------------------------	---------

CEDIFF de Longwy

Projet « Prévention violences »	300 €
Projet « Aide aux victimes »	300 €
Projet « Espace de Paroles Adolescents »	500 €
Projet « Insertion Socio Professionnelle pour les femmes de plus de 40 ans »	300 €

Association SCENE D'ESPRIT

Projet « Scènedance 2014 »	1 000 €
----------------------------	---------

Association Fight Club Joeuf/Mont-Saint-Martin

Projet « VVV 2014 »

500 €

OPDAM de MONT SAINT MARTIN

Projet «Point Femme»

7 000 €

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014.

Précise que seules les actions qui auront fait l'objet d'un engagement et qui auront débuté, seront financées.

- 50% seront versés dès l'engagement de l'action en fournissant une attestation de démarrage, et s'il s'agit d'une reconduction de 2013 le bilan définitif de 2013 devra obligatoirement être transmis.
- Le résiduel sera versé au prorata de la réalisation financière après transmission des pièces justificatives des paiements effectués par l'association au titre de l'action.

Autorise le Maire à signer une convention avec les associations dont le total des subventions perçues (nature et numéraire) est supérieur à 23.000 €.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des exprimés.

Madame OUALI ne participe pas au vote des subventions concernant : AVICENNE.

Monsieur BOUDINE ne participe pas au vote de la subvention concernant : LE COMITE DE QUARTIER.

Monsieur BARCELLA ne participe pas au vote des subventions concernant : PORTES Z'OUVERTES.

Madame BRIGIDI-GODEY ne participe pas au vote de la subvention concernant : LA REGIE DE QUARTIER.

18) NOMINATION DE MADAME FATMA OUALI AU TITRE DE MEMBRE DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT CULTUREL ET COHESION SOCIALE

Il est proposé d'intégrer Madame Fatma OUALI Conseillère Municipale, en qualité de membre de la commission Développement Culturel et Cohésion Sociale.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide d'intégrer Madame Fatma OUALI Conseillère Municipale, en qualité de membre de la commission Développement Culturel et Cohésion Sociale.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

19)AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS RELATIVES AU DISPOSITIF COMEDEC

COMEDEC (Communication Electronique des Données d'Etat-Civil) est une plateforme d'échanges dématérialisés de données d'Etat-Civil entre les mairies, dépositaires des actes, et les destinataires de données d'Etat-Civil, administrations et notaires.

Ce dispositif permet à l'usager de ne plus avoir à fournir son acte de naissance à l'appui de sa demande de passeport ou à son notaire. L'acte est demandé directement au service de l'Etat-Civil via cette plateforme.

Source de simplification des démarches administratives pour l'usager, il permet de sécuriser les titres d'identité (suppression de la fraude documentaire). Il est mis en œuvre par l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) et le Ministère de la Justice.

L'accès au dispositif est gratuit pour les communes. Il est intégré aux principaux logiciels de gestion de l'Etat-Civil. Il permettra de réduire progressivement l'affluence au guichet, les frais d'affranchissement, le volume de courriers et les manipulations y afférentes.

Le 28 Mars 2013, un accord de participation à une phase dite « pilote » a été signé entre la commune et l'ANTS.

Le dispositif ayant donné satisfaction, il convient maintenant de signer les conventions définitives.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention :

- entre le Ministère de la Justice, la Commune et l'ANTS, relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'Etat-Civil
- entre la commune et l'ANTS, relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente délibération.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

20) CONSTITUTION DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE

Du fait du renouvellement du conseil municipal suite aux élections du 23 mars dernier, il y a lieu de désigner les membres siégeant à la commission d'accessibilité.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE :

- Serge DE CARLI
- Patrice MARINI
- Claudine LECLERC
- Patrick LOT
- Corinne CRESTANI
- Nadia KHACEF
- Jacqueline BRIGIDI-GODEY
- Christophe GIOVANARDI

Ainsi qu'un représentant de :

- L'Association des Paralysés de France
- L'Association des Enfants Inadaptés Mentaux AEIM
- L'Education Nationale
- Bailleurs sociaux : Batigère et MMH
- L'Agence de l'Urbanisme AGAPE
- Des services du Conseil Général
- De la SEMITUL – STA
- L'Association Handi Sport
- L'Association des voyageurs
- La Maison d'Accueil Spécialisée de Mont Saint Martin

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

21) REVERSEMENT DE 1.000 € DU REAAP AU CCAS

En 2013, un versement de la CAF concernant une subvention de fonctionnement R.E.A.A.P d'un montant de 1.000 € a été perçue par la ville.

Il convient de reverser cette somme au CCAS de la Mont Saint Martin, porteur du projet.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le reversement de la somme de 1.000 € au CCAS.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

22)VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR EL OUARDI SEGOUAT

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente de la parcelle cadastrée AD 515 issue de la de la parcelle cadastrée AD 264 au prix de 1000 euros hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur,

La surface concernée est d'une contenance de 47 m²,

Vu la valeur des services des domaines en date du 28.01.2014,

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 28.05.2014,

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à vendre à monsieur SEGOUAT El Ouardi la parcelle cadastrée AD 515 issue de la de la parcelle cadastrée AD 264 au prix de 1000 euros hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

23)DESAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTREE AB 502 ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE AB 502 DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour constater la désaffectation de la parcelle cadastrée AB 502 et demande le déclassement de cette parcelle dans le domaine privé de la commune,

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 28.05.2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte la désaffectation comme proposé de la parcelle cadastrée AB 502,

Dit que la délibération du conseil municipal du 17.12.2010 concernant le déclassement du domaine public dans le domaine privé de la parcelle cadastrée AB 169 est annulée,

Autorise le Maire à constater la désaffectation de la parcelle cadastrée AB 502 et le déclassement proposé de cette parcelle,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

24) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE ET MOSELLE – DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT – AMENAGEMENT URBAIN DIVERSES RUES ET PARKING IRIS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qu'il y aurait lieu d'effectuer des travaux d'aménagement urbain de diverses rues et du parking rue des iris.

Il signale que le coût de ces travaux a été évalué à 193.362,48 € H.T.

Monsieur le Maire informe enfin l'assemblée que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux, sollicite à cet effet le département de Meurthe et Moselle pour l'octroi d'une subvention.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget dès notification de la subvention.

S'engage à voter chaque année les sommes nécessaires au bon entretien de ces travaux.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

25) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE ET MOSELLE – DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT – TRAVAUX FACADE HOTEL DE VILLE ET POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qu'il y aurait lieu d'effectuer des travaux de façade de l'hôtel de ville et de la poste.

Il signale que le coût de ces travaux a été évalué à 105.963,78 € H.T.

Monsieur le Maire informe enfin l'assemblée que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux, sollicite à cet effet le département de Meurthe et Moselle pour l'octroi d'une subvention.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget dès notification de la subvention.

S'engage à voter chaque année les sommes nécessaires au bon entretien de ces travaux.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

26) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE ET MOSELLE – DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT – TRAVAUX FACADE ET TOITURE MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qu'il y aurait lieu d'effectuer des travaux de façade et de toiture de la médiathèque.

Il signale que le coût de ces travaux a été évalué à 69.923,83 € H.T.

Monsieur le Maire informe enfin l'assemblée que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux, sollicite à cet effet le département de Meurthe et Moselle pour l'octroi d'une subvention.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget dès notification de la subvention.

S'engage à voter chaque année les sommes nécessaires au bon entretien de ces travaux.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

27) RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE ROMANE

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux de restauration intérieure de l'église romane.

Le montant des travaux s'élève 441.050,00 € H.T.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil faisant sienne la proposition du Maire,

Décide la réalisation de ce projet.

Dit que les crédits seront inscrits au budget communal 2015, lorsque l'ensemble des co-financeurs aura attribué une subvention pour la réalisation de ce projet.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

28) CONVENTION INDEMNISATION COUPE D'ARBRES

En date du 28 avril 2014, les services ont constaté que lors d'une coupe à blanc, de la parcelle communale AO11 et de la parcelle AO72 appartenant à Monsieur TERNET que la Société mandatée par la commune a coupé plusieurs arbres sur des parcelles privées.

Cette méprise s'explique au regard de la configuration du terrain, ajouté au fait que les propriétaires ont posé leurs clôtures en amont des limites de leurs propriétés.

Considérant qu'à ce titre, il convient aux fins d'indemnisation de mettre en place une convention pour compenser le préjudice subi par les propriétaires concernés. Considérant de plus que cette convention ne présentera pas d'impact financier pour la commune.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention évoquée.

Il invite le conseil municipal à délibérer,

Autorise son maire à signer la convention d'indemnisation.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

29) CONVENTION « PROMOTION ET ENTRETIEN DU PARC F. BRIGIDI »

Dans le cadre de l'extension du Parc Municipal F. BRIGIDI, la Collectivité souhaite mettre en valeur les vertus écologiques et exploiter le potentiel pédagogique de ce parc.

Elle a décidé de pratiquer sur une surface de 6ha, une à deux fauches tardives par an. Ne disposant pas de matériel adéquat pour réaliser ces prestations, elle propose de mettre en œuvre une convention avec un agriculteur présentant les compétences et disposant des outils agricoles et dont l'exploitation répond à des critères écologiques. Celui-ci s'engage en contrepartie à promouvoir les vertus du parc et accompagner les écoles de la Commune.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 121-10 et L 121-17 du Code des collectivités territoriales ont été accomplies;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération.

Le Maire,
Conseiller Général,

S. DE CARLI